# PLURIDISCIPLINARITÉ ET SCIENCES SOCIALES: POINT DE VUE D'UN POLITOLOGUE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

PAR

#### Catherine WIHTOL de WENDEN

La pluridisciplinarité de l'analyse de l'immigration a été largement induite par la nécessité de sortir d'une seule discipline de la science politique pour prendre en compte la diversité des enjeux survenus. Le champ de recherche des migrations internationales dans une approche de science politique a été considérablement affecté par les mutations survenues dans l'espace politique interne et international des années récentes : la mondialisation des flux, l'activation des réseaux migratoires transnationaux, la migration forcée des réfugiés, la transgression des frontières, les ingérences et allégeances multiples, les formes d'appartenance et d'exclusion, la construction d'identités collectives dans les banlieues, sur fond d'européanisation des politiques migratoires et de citoyennetés en recherche d'identité en Europe. Partie, à ses débuts, d'une analyse du rapport des immigrés au politique, en France, dans un souci de traquer les moindres indices de politisation dans leurs comportements sociaux, la politique apparaissant presque comme un tabou (« la politisation du non politique »), l'approche est devenue très mondialisée d'un tel objet, avec une forte spécialisation sur l'Europe et sur la contribution de l'immigration à la définition de la citoyenneté européenne.

### I - TROIS AXES MARQUENT CETTE ÉVOLUTION

1. Le rapport de l'immigration à la citoyenneté et aux politiques publiques : de l'interdit du politique à la contribution de l'immigration à la définition de l'identité européenne.

Il s'agit là d'une thématique poursuivie de longue date, depuis l'analyse de la « politisation du non politique » (Wihtol de Wenden, 1988) et du passage au politique des associations « beur » à celle de la contribution de l'immigration à la redéfinition de la citoyenneté (dissociation nationalité / citoyenneté à travers la quête des droits politiques et la réappropriation d'une citoyenneté participative affranchie de la nationalité, citoyenneté de résidence fondée sur le séjour et la participation concrète à la vie de la cité, allégeances multiples d'une citoyenneté plus instrumentale et moins exclusive que la citoyenneté nationale notamment chez les double nationaux, expressions de citoyenneté par ceux qui sont aux marges de la citoyenneté, les déboutés de l'asile et les sans papiers, « citoyennisation » de l'ethnicité et de l'Islam). Ces analyses, développées dans de nombreux articles et étayées par des travaux de terrain, sont aussi une approche en termes de socialisation générationnelle des élites issues de l'immigration dans le rapport au politique (Wihtol de Wenden & Leveau, 2001) : la génération des années 1970, marquée par l'univers de l'usine, du syndicalisme et du pays d'origine, la génération « beur » des années 1980, la génération de la professionnalisation et de la municipalisation du local et du social dans les années 1990-2000. La transversalité du mouvement social issu de l'immigration, qu'il s'agisse des associations civiques à l'échelon européen, des sans papiers ou des formes d'institutionnalisation de l'Islam bouleverse frontières et identités, tout en renouvelant le contenu de la citoyenneté nationale et en dessinant les contours d'une citoyenneté européenne, voire mondialisée, même si le savoir faire militant européen fait souvent défaut pour interpeller les institutions de Bruxelles. Deux dynamiques émergent, l'une en termes de diasporas, jouant sur la présence de quelques nationalités organisées en associations, comme les Marocains et les Turcs dans plusieurs pays européens pour tenter de s'adresser aux institutions européennes, l'autre bilatérale, en termes de « couple migratoire » entre un groupe majoritaire dans un pays d'accueil et les institutions

nationales (comme la délégation de compétence entre la politique française d'intégration et les Français d'origine maghrébine par associations interposées ou à travers le fantasme d'un vote ethnique ou entre tel groupe négociant avec Bruxelles et ses partenaires des régions de départ les termes du co-développement dans l'espace euro-méditerranéen ou avec le Sahel.

Avec l'installation (ou la stabilisation aléatoire) de l'immigration et de ceux qui en sont issus dans les pays européens, le prix politique de la solution « immigrés » s'est avéré plus élevé que les politiques publiques ne l'escomptaient. La logique de l'appartenance (who belongs) est au centre de cette problématique, quant à la différenciation des politiques publiques européennes, nationales ou locales à l'égard des « membres » et des non membres, des légaux et des illégaux et quant aux logiques d'inclusion et d'exclusion : l'étranger-immigré peut donc devenir tantôt l'instrument, tantôt l'expression ultime de la permanence étatique. Cela se traduit souvent par un combat pour l'appartenance, souvent mis à mal par la force des imaginaires politiques sur l'immigration. Quelques thèmes, comme l'antiracisme, la citoyenneté plurielle, la redéfinition de la laïcité, la « citoyennisation » de l'Islam (Wihtol de Wenden, 2002a), la banalisation de la double nationalité et des allégeances multiples ont néanmoins émergé des combats de l'immigration pour enrichir le contenu de la citoyenneté européenne, de même que la présence des générations issues de l'immigration a conduit presque tous les Etats européens à modifier leur droit de la nationalité pour faire une plus large place au droit du sol au tournant des années 1990.

2. L'européanisation des politiques d'immigration face aux nouvelles mobilités mondialisées, à l'enjeu des politiques d'ouverture ou de fermeture des frontières et des politiques d'asile

L'Europe est devenue, malgré elle, l'une des plus grandes régions d'immigration du monde, devant les Etats-Unis et le Canada quant aux flux d'entrées légales (Wihtol de Wenden, 1999 et 2002b). Mais l'immigration n'est pas légitime dans la définition de la fabrication des identités nationales en Europe ni de l'identité européenne. Aussi, vitelle depuis trente ans sous un régime d'exception au regard des grands pays d'immigration du monde, celui de la fer-

meture des frontières, de la dimension sécuritaire du contrôle et de la réticence à prendre en compte la nouvelle donne économique et démographique. Cette logique de fermeture contredit les tendances récentes à la mobilité et à la co-présence et favorise la sédentarisation des sans-papiers. On observe dans ce registre une autonomisation progressive des processus de décision européens, par rapport à l'évolution des flux migratoires et aux politiques nationales des États désireux d'affirmer leur souveraineté, sous la pression de l'opinion publique. Il en résulte des phénomènes de non-décision dans les politiques publiques nationales d'ouverture ou de fermeture des frontières orchestrés de longue date, et de décisions cachées, sous la pression contradictoire des besoins du marché du travail et des logiques étatiques (Hollifield, 1992), dans une thématique du décalage et de la non décision.

Cette démarche s'inscrit aussi dans un questionnement plus large sur la place des migrations dans la science politique de l'international. Elle se heurte aux insuffisances des théories des migrations internationales, sans cesse confrontées aux défis d'une réalité en mutation et à la pluridisciplinarité de l'objet d'étude, car il s'agit d'un phénomène social global, qui échappe largement au découpage disciplinaire.

# 3. La pluridisciplinarité du champ des migrations internationales

La faible théorisation politique des migrations internationales, tant en France qu'en Europe est en partie liée à l'histoire de la recherche sur l'immigration. Souffrant, à ses débuts, d'un déficit de légitimité, le champ des migrations a accusé un certain retard dû au désintérêt des sciences sociales jusque dans les années 1960-1970 pour cette question et au vide scientifique et académique lié à sa pluridisciplinarité. En France, hormis les travaux de quelques pionniers (Mauco, 1932; Girard & Stoetzel, 1954), la recherche sur le sujet a démarré relativement tard, dans les années 1970, par rapport à d'autres grands pays d'immigration comme les États-Unis et le Canada, alors que les immigrés y sont venus depuis le milieu du XIXe siècle. Des sociologues, des économistes et des démographes ont défriché le terrain, suivis par des géographes, des juristes, des politologues. Au milieu des années 1970, l'approche en termes de lutte des classes domine chez les sociologues tandis que les économistes raisonnent surtout en termes de

marché du travail et d'approche coûts/avantages dans la perspective d'une présence temporaire et fonctionnelle dans les pays d'accueil. Cette limitation des registres de l'analyse a conduit à une certaine cécité face aux nouveaux modes de structuration de l'immigration introduits par l'Islam, par la politisation du thème en termes de citoyenneté (à conquérir pour les acteurs de l'immigration ou à défendre pour les tenants de l'« identité française ») et par l'européanisation et la transnationalisation de l'enjeu. Des auteurs étrangers, tel Stephen Castles, ont mis l'accent sur le lien entre citoyenneté et immigration, tandis que d'autres, tels Rainer Bauböck et Yasmine Soysal ont mis en évidence la transnationalisation du phénomène. Cette évolution a conduit à un renouvellement total des catégories d'analyse, les migrations internationales à l'heure de la mondialisation se différenciant fondamentalement de celles de la société industrielle. Si ce tournant a été pris plus tôt par les politologues que par les sociologues, il n'en reste pas moins que l'objet « migrations » résiste à l'enfermement dans une seule discipline car il est, par essence, interdisciplinaire.

Une approche de science politique conduit, sur la durée, compte tenu du caractère évolutif de l'objet, à appréhender des thématiques variées, et nécessite de surcroît une expertise approfondie des données historiques, démographiques, économiques, institutionnelles, sociales, culturelles pour parvenir à une intelligibilité globale d'un objet d'étude devenu de plus en plus complexe. Une approche monodisciplinaire est nécessairement réductrice car la connaissance pertinente dans ce domaine n'est pas une connaissance qui sépare mais une connaissance qui relie des thématiques transdisciplinaires. La plupart des travaux étrangers, européens notamment, croisent en permanence les disciplines, faisant parfois des migrations un champ du savoir académique comme tel, avec chaires et enseignements dans les universités, compte tenu de sa richesse et de l'ampleur des problématiques qu'il induit.

Cette résistance à la théorisation politique est aussi due au comparatisme limité des politiques européennes d'immigration car chaque pays a un peu « ses » immigrés et les thématiques et politiques qu'il développe sont induites par cette donnée. Ainsi les politiques du « vivre ensemble », largement définies dans une logique du faire

faire plutôt que du faire (délégation de compétences de l'Etat à d'autres acteurs) sont-elles autant le fruit des cultures socio-politiques des immigrés en présence que des pays d'accueil eux-mêmes, obligés d'en négocier les termes avec les élites et autres médiateurs qui en sont issus, eux-mêmes engagés dans le partenariat et la municipalisation.

Enfin, l'importance du travail de terrain, de la recherche empirique et de la méthodologie d'enquête prévaut souvent sur l'approche théorique et vient s'ajouter à la « jeunesse » du thème en science politique pour expliquer la relative faiblesse des approches théoriques proposées.

Tout au long des parcours scientifiques, le métier de chercheur dans le domaine des migrations internationales s'est néanmoins considérablement professionnalisé. Bénéficiant d'un va-et-vient permanent entre le travail de terrain et le renouvellement des problématiques, l'approche politique des migrations est devenue plus autonome dans sa dimension académique, mettant à l'épreuve des concepts, et des répertoires de la décision (Guiraudon, 2003) et de la mobilisation politiques (Siméant, 1998). Les axes en science politique sont désormais multiples sur un thème qui constitue l'un des enjeux majeurs du vingt-et-unième siècle.

Travail d'équipe et de terrain, lien entre recherche et université, direction de groupes de travail, recherche de financements extérieurs, expertises nationales et internationales, construction de thématiques en réseau à l'échelon européen mais aussi au-delà, rythme accru des publications, formation, valorisation, enseignement, colloques sont venus ponctuer les questionnements émergents liés à l'immigration : analyse des politiques publiques d'immigration, nationales et européennes, nationalité et citoyenneté, droit d'asile et relations internationales, mouvement associatif civique et nouvelles formes de mobilisation et de redéfinition de la citoyenneté, flux migratoires croisés sud/nord et est/ouest, migration et co-développement dans un espace mondialisé, comportement politique des populations issues de l'immigration en relation avec l'Islam.

Tous ces thèmes se déclinent, passés d'une approche d'abord dominée par la science politique française classique (institutions et comportements politiques) à une analyse internationale et comparée dans laquelle l'État n'est plus le principal maître du jeu, mis au défi par la référence à des normes supra-nationales comme l'Europe ou les droits de l'Homme (Badie, 1994) par la dynamique des flux et des réseaux transnationaux, l'immigration clandestine, les demandeurs d'asile, par la contribution des immigrés et de leurs enfants à la redéfinition de la citoyenneté nationale et européenne, par la recomposition des modes d'appartenance collective sur des fondements religieux ou ethniques mais aussi sociaux et culturels.

Ce champ de recherche répond à une demande sociale en expansion. Nombre des interrogations scientifiques posées par le phénomène migratoire s'inscrivent dans un questionnement plus large sur l'international, qui est celui de l'analyse de la texture sociale des relations internationales. Elles correspondent en outre à une thématique scientifique qui porte sur le mode de structuration de l'espace public national et international induit par le phénomène migratoire et sur l'immigration comme mouvement social transnational à la recherche d'une institutionnalisation, croisant frontières et identités, comparable à certains égards à la dynamique du mouvement ouvrier à la fin du dix-neuvième siècle.

#### II - PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Une approche, variée dans ses thématiques et de plus en plus globalisée de mon objet de recherche amène à poursuivre les questionnements apportés par les migrations à :

#### 1. L'État souverain

L'immigration interroge la souveraineté nationale par la remise en cause de la notion de frontière (à l'échelon européen, la frontière se contrôle à distance) et par la pratique mondialisée des nouvelles formes de mobilité et des réseaux transnationaux. De son côté, l'européanisation des politiques d'immigration et d'asile s'inscrit, elle aussi, dans une logique de perte de la souveraineté nationale. À l'échelon local, les délégations de compétences en matière d'intégration au profit des associations généralisent la pratique du « faire faire » riche de négociations et de leaderships à caractère communautaire, ethnique ou religieux. Cette

réflexion s'inscrit à la fois dans la ligne des analyses relatives à l'érosion de la souveraineté (Joseph Nye, 1972; Susan Strange, 1996; James Rosenau, 1997; Saskia Sassen, 1994 et 2003) et dans celle, postérieure, de l'interactionnisme, caractérisée ici par la montée d'entrepreneurs identitaires qui mobilisent en vendant de l'identité et se distinguent des États et des acteurs transnationaux.

# 2. La citoyenneté

L'immigration questionne la citoyenneté d'abord parce qu'elle a lancé le débat sur la dissociation entre nationalité et citoyenneté, ensuite parce qu'elle introduit dans le contenu de la citoyenneté de nouvelles valeurs transversales qui se situent au-delà du cadre national (antiracisme, droits de l'homme, multiculturalisme, pluralité des allégeances et mixité de la définition de la communauté politique). Ce phénomène de transnationalisation de la citoyenneté a été étudié par Rainer Bauböck (1995) et Yasmine Soysal (1994) tandis que les liens entre immigration et citoyenneté ont été développés par Stephen Castles (2000). Le mouvement associatif civique issu de l'immigration a œuvré à ces questionnements, en même temps qu'il a introduit la notion de citoyenneté de résidence, un peu mise à mal par la citoyenneté de réciprocité européenne, tout en cherchant à inclure dans la citoyenneté des identités plus larges (l'Islam) ou plus étroites (le communautarisme ethnique local). L'immigration concourt alors à redéfinir les fondements de la citoyenneté (participation concrète, légitimité fondée sur la résidence, identité locale définissant un territoire) et parfois même ses mécanismes de fonctionnement (combinaison du jeu électoral et de diverses formes d'appartenance communautaire pour ceux qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil et les expériences du vote local là où il a été mis en œuvre, la vie associative avec introduction de nouveaux rapports au politique). Elle fait aussi émerger de nouvelles catégories du politique, comme l'ethnicité ou le religieux, en même temps qu'elle impose de nouvelles formes de mobilisation politique, depuis la politisation du « non politique » des années 70 autour du social et des conflits de l'entreprise, où s'est mêlé l'Islam dans les années 80, jusqu'à la cause, plus universaliste et sécularisée des sans papiers d'aujourd'hui, en passant par les différentes générations d'associations qui ont apporté leur contribution au renouvellement des formes d'expression politique et du

contenu de la citoyenneté. Parfois, la citoyenneté universaliste « à la française » peut être à son tour un obstacle à la prise en compte des phénomènes liés à l'immigration : les travaux sur les discriminations, notamment dans la police et dans l'armée, montrent que le discours universaliste affiché empêche bien souvent la prise en compte des discriminations effectives, car il ne suffit pas d'énoncer l'égalité des droits pour qu'il y ait prise de conscience de la sociologie des discriminations.

# 3. L'espace international

L'immigration joue un rôle important dans les modes de déconstruction et de reconstruction de celui-ci (ingérence, intrusion, double allégeance, réseaux transnationaux). Elle défie à sa manière les principes mêmes du système étatique westphalien, tel qu'il s'est construit depuis trois siècles, par les transgressions qu'elle apporte entre l'ordre externe et l'ordre interne, comme le montrait Aristide Zolberg dès la fin des années 1980. Un ensemble de normes supranationales issues des droits de l'homme s'imposent aux États comme principe éthique, de façon transversale ; le franchissement des frontières par des réseaux transnationaux et avec les phénomènes d'influence, d'ingérence, voire d'intrusion d'États étrangers pèsent sur des décisions souveraines comme le droit d'asile ou l'attitude affichée à l'égard d'un pays de départ tout en alimentant le défi sécuritaire. L'existence sur le territoire national des pays d'accueil d'un nombre croissant, avec les générations issues de l'immigration, de double nationaux aux allégeances potentiellement plurielles qui sont aussi des électeurs va aussi dans ce sens. Avec l'immigration, la nation n'est plus la communauté de base du système international dans les sociétés les plus multiethniques et multiculturelles, et la citovenneté doit être revisitée face aux nouveaux visages de la mobilité et de la co-présence, ici et « là-bas ». Un espace public mondial autour de l'immigration est en voie de constitution (visas et contrôle des frontières, accords bilatéraux et multilatéraux, co-développement, réfugiés) et le partenariat dans ce jeu ne signifie pas nécessairement qu'on y soit influent. La timide émergence d'un droit de migrer s'y profile, appuyé par les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, les ONG, les associations civiques.

## 4. L'Europe

Comme elle devenue l'un des premières régions d'immigration du monde au cours de ces vingt dernières années, l'immigration a sa part dans la définition de l'identité européenne : une identité plurielle, instrumentale, désacralisée, incluant une hiérarchisation des allégeances, des appartenances et des choix (Wihtol de Wenden, 1997). Elle donne aussi à l'Europe l'occasion de s'interroger sur la définition d'un nous collectif, non pas comme un produit fini auquel doivent se conformer les nouveaux arrivants, mais comme une identité évolutive, redéfinie en permanence par les nouveaux venus, à l'instar des grands pays d'immigration. Elle a enfin introduit des thèmes civiques nouveaux à l'échelon européen qui contribuent au processus de réappropriation de la citoyenneté européenne par les populations issues de l'immigration à travers la citoyenneté de résidence et l'extension du droit du sol, l'égalité des droits entre Européens et non Européens résidents, l'antiracisme ou le multiculturalisme. L'identité européenne qui en découle est le fruit d'un compromis entre la définition de valeurs partagées entre les Européens, qu'ils veulent suffisamment fortes pour les définir collectivement et la place faite à l'Autre, non communautaire, musulman, qui s'inscrit désormais dans le « vivre ensemble » et est constitutif d'une identité en formation.

Enfin, cette démarche demande une immersion longue dans un « milieu » où la confiance est essentielle pour être admis et devenir légitime, tout en restant toujours extérieur, et où certains n'acceptent pas que l'on parle à leur place. Elle doit composer avec la nécessaire pluridisciplinarité de l'objet et la mobilité thématique qu'il induit. Elle doit dissocier la problématique des flux (entrée, asile, mobilités) de celle des stocks (intégration, citoyenneté, expressions collectives), au risque, sinon, de brouiller les pistes et les analyses, surtout dans les pays d'immigration ancienne comme la France.

#### BIBLIOGRAPHIE

Badie, B. (1994) *Le défi migratoire*, Paris : Presses de la FNSP.

Bauböck, R. (1994) Transnational Citizenship: Membership and Rights in International Migration, Aldershot: Edward Algar.

Castles, S. (2000) *Immigration and citizenship*, London: Mac Millan.

Girard, A. & Stoetzel J. (1954) *Français et immigrés,* Paris : PUF, Cahier INED 19.

Guiraudon, V. (2003) L'européanisation des politiques publiques de migration in M. Aligisakis, L'Europe face à l'autre, Genève : Euryopa.

Hollifield, J. (1992) İmmigration between markets and states, Chicago: Chicago University Press.

Mauco, G. (1932) Les étrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique, Paris : Armand Colin.

Nye, J. & Keohane, R. (1972) *Transnational Relations and World Politics*, Harvard University Press

Rosenau, J. (1997) Along the Domestic-Foreign Frontier: Exploring Governance in a turbulent World, Cambridge University Press.

Sassen, S. (1994) *Losing control*, Columbia University Press.

Sassen, S. (2003) Géo-économie des flux migrations, *Esprit* : 102-113.

Siméant, J. (1998) *La cause des sans papiers*, Thèse, Paris : Presses de Sciences Po.

Soysal, Y. (1994) *Limits of Citizenship*, University of Chicago Press

Strange, S. (1996), The Retreat of the State: the Diffusion of Power in the World Economy, Cambridge University Press.

Wihtol de Wenden, C. (1997) La citoyenneté européenne, Paris : Presses de Sciences Po.

Wihtol de Wenden, C. (1998) Les immigrés et la politique. Cent-cinquante ans d'évolution, Paris : Presses de Sciences Po.

Wihtol de Wenden, C. (1999) Faut-il ouvrir les frontières ? Paris : Presses de Sciences Po.

Wihtol de Wenden, C. (2002a) *Musulmans d'Europe*, Dossier coordonné par J. Cesari et C. Wihtol de Wenden, CEMOTI 33.

Wihtol de Wenden, C. (2002b) Ouverture et frontière de la France aux étrangers, un siècle d'évolution, *Vingtième siècle* 73 : 27-38.

Wihtol de Wenden, C. & Leveau, R. (2001) *La beurgeoisie : les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris : CNRS Editions.

Zolberg, A. (1985) L'influence de l'ordre interne dans l'ordre politique externe in J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, T. II, Paris : PUF.